

	C2 - PRELEVER LES ECHANTILLONS BIOLOGIQUES	C2-ENR-06
	MANUEL DE PRELEVEMENT	VERSION-3
Application :		

14 - CONSERVATION DES ECHANTILLONS

Les conditions de conservation des échantillons sont précisées dans le « Guide des examens LCV » [C1-ENR-01](#).

Le délai d'ajout d'un examen est fixé à 24h pour l'ensemble des paramètres sauf pour ceux d'hémostase (TP, TCA, Fibrinogène) qui ne se conservent pas.

Rédaction:	Validation :	Approbation :	Page 29 / 31 Edité le : 24 février 2015
------------	--------------	---------------	---